

POSTULAT

Auteur PLR, par Julien Dubuis
Objet Le site prime sur les synergies et le futur avec comme argument le bilinguisme
Date 11.05.2017
Numéro 3.0327

Le Conseil d'Etat de la législature 2013-2017 lors de sa dernière séance hebdomadaire a décidé le maintien de la filière de physiothérapie à Loèche-les-Bains. Si des arguments en faveur du maintien de cette localisation tant financiers que politiques ont été avancés, un argument manque crûment, celui du futur de cette filière et notamment des synergies qu'elle peut développer avec la SUVA et l'EPFL Valais-Wallis.

Cette filière bilingue jouit d'une notoriété qui n'est pas à remettre en question mais le bilinguisme ne dépend pas du lieu de formation mais des professeurs qui dispensent la formation. A notre connaissance, de nombreux professeurs ou intervenants dans cette filière ne vivent pas à Loèche-les-Bains donc il pourrait très bien dispenser leur cours sur le futur Pôle Santé de Champsec ou des synergies seront faciles à développer et permettront d'augmenter encore l'attractivité de cette filière. De plus, cette nouvelle localisation permettrait l'arrivée de nouveaux professeurs, ce qui pourrait augmenter la notoriété de cette filière.

Conclusion

Les postulants demandent au nouveau gouvernement de revenir sur cette décision et de poursuivre les investigations en tenant compte de tous les aspects afin que la décision finale soit prise en faveur du futur de la filière physiothérapie et non pour d'autres considérations.